

DOSSIER DE SECURITE

PELPASS FESTIVAL

-jardin des deux rives-

21-22-23 Mai 2020



Interlocuteurs

Le demandeur - L'organisateur

Association Pelpass&Cie

10 rue du Hohwald, 67000 Strasbourg
Siret : 530 471 838 00017

Présidée par Mme Jeanne Bruxer
Mail : jeanne.bruxer@gmail.com

Direction : Jérémie Fallecker
Tel. : 06.70.84.46.38
Mail : jeremie@pelpass.net

Chargé de Production : Jonathan Metz
Tel. : 06.01.21.37.33
Mail : jonathan@pelpass.net

Le Projet

Site

Jardin des deux rives, rue des cavaliers
67000 Strasbourg
Coordonnées GPS du site : Lat. 48,5646 Long. 7,8015

Propriétaire et Exploitant

Ville de Strasbourg Eurométropole

Interlocuteurs techniques et logistiques

Société de sécurité :
Prestige Sécurité
14B rue du maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg

Chargé de sécurité : JERJIR Islam

Régie Générale et Direction Technique :
Pelpass & Cie
10 rue du Hohwald, 67000 Strasbourg

Régie Générale : Matern Jean
Tel. : 06.31.10.11.69
Mail : jeanmatern@yahoo.fr

Sommaire

Présentation générale

1/ Objet de la demande	p.4
2/ Présentation de la manifestation	p.4
3/ Description du site	p.5
4/ Description de l'événement	p.5
4.1/ Déroulé de l'événement	p.5
4.2/ Entrée du Site et accueil du public	p.6
4.3/ Contrôle d'accès	p.7
4.4/ Parking	p.7
5/ Règlementation applicable	p.8
6/ Effectif et classement	p.8
7/ Les dégagements	p.9
8/ Mesures d'évacuation	p.9
9/ Les chapiteaux	p.10
9.1/ Effectifs et classements	p.10
9.2/ Construction	p.11
9.3/ Aménagement des chapiteaux	p.12
9.4/ Calcul des dégagements	p.14
9.5/ Locaux à risques, locaux non accessibles au Public	p.14
9.6/ Sécurité Incendie	p.14
10/ Accessibilité	p.15
11/ Aménagements Extérieur	p.15
12/ Aménagements PMR	p.15
13/ Électricité	p.16
14/ Éclairage	p.16
15/ Sanitaires	p.16
16/ Sonorisation	p.17
17/ Moyens de secours	p.17
18/ Service de sécurité	p.18
19/ Prévention Alcool et Stupéfiants	p.18
20/ Stockage et enlèvement des déchets	p.18
21/ Accès des secours et distance du réseau	p.19
22/ Accès au parc du Jardin des deux rives	p.21

Annexes et Plans

1/ Objet de la demande

L'association Pelpass & Cie organise la quatrième édition du Festival Pelpass qui aura lieu au jardin des deux rives les 21-22-23 Mai 2020.

Des concerts et spectacles se dérouleront sous trois chapiteaux de cirque ; deux buvettes, un espace de restauration et un espace prévention seront disposés sur le site du Festival.

Une seconde zone, scindée attenante au site du festival sera aménagée pour l'occasion en espace de camping.

2/ Présentation de la manifestation

Pour les 10 ans de Pelpass, il a été décidé d'organiser en mai 2016 un événement d'envergure au Jardin des Deux Rives. Cet événement devait être à l'image de ce qu'a fait l'association durant ses 10 ans d'existence et a donc pris la forme d'un festival de musiques actuelles, avec des spectacles ainsi que des animations jeux.

Un emplacement a donc été trouvé avec l'aide de la mairie de Strasbourg : l'ellipse Sud de la partie française du Jardin des Deux Rives.

A partir de là nous avons construit ce festival anniversaire.

Au final il y a eu deux scènes sous deux chapiteaux. Près de 40 artistes présents sur 3 jours, avec des concerts, du cirque, du théâtre de rue et des jeux.

Ainsi ce sont environ 3500 personnes présentes sur 3 jours qui sont venues à cette manifestation le tout dans un cadre magnifique, ce qui a fait de cet anniversaire une réussite.

Suite aux nombreux retours positifs de la manifestation tant de la part des institutions que du public, nous avons décidé avec le soutien de l'Eurométropole de Strasbourg de reconduire cet événement.

3/ Description du site

Le site :

Le site se trouve à l'extrémité sud de la partie française du parc du jardin des deux rives.
Le festival se déroule dans l'enceinte du site du parc du jardin des deux rives, propriété de la ville de Strasbourg, exploité par les services des espaces verts de la ville.
Le jardin des deux rives est un parc public transfrontalier entre la ville de Strasbourg en France et la ville de Kehl en Allemagne.
Le terrain d'un hectare constitué principalement d'une pelouse est desservi par un chemin d'accès en enrobé.
Le parc, entretenu par les services des espaces verts de la ville est ouvert toute l'année à la présence du public.

Natura 2000 :

Le site se trouve en dehors d'un secteur protégé Natura 2000.
Une demande d'évaluation des incidences Natura 2000 a été transmis à la DDT du Bas-Rhin.

Les abords du site :

Le site se situe à côté de l'auberge de jeunesse du jardin des deux rives. L'auberge de jeunesse fournira un bureau de travail centre de coordination.
A l'est du site : le Rhin puis la ville de Kehl
A l'ouest du site : la zone industrielle du Port du Rhin.

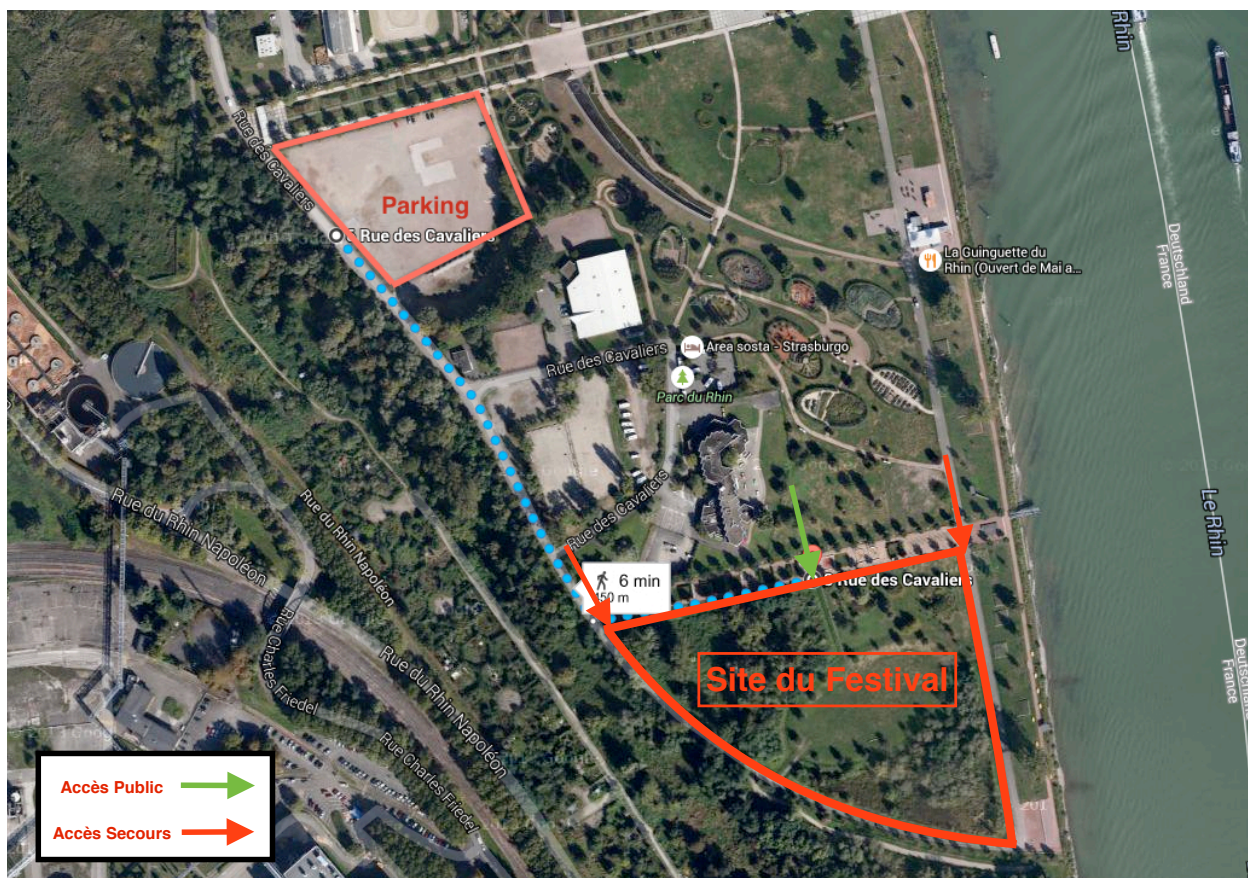
CF le plan de situation

4/ Description de l'événement

4.1 : Déroulé de l'évènement :

Jeudi 21 Mai :	Accueil du public de 17h00 - 02h00 / Billetterie – Concerts
Vendredi 22 Mai :	Accueil du public de 17h30 - 03h00 / Billetterie – Concerts
Samedi 23 Mai :	Accueil du public de 16h30 - 03h00 / Billetterie – Concerts

4.2 : Entrée du site et accueil du public



L'accessibilité du site du jardin des deux rives sera assurée par l'axe de circulation existant :
Rue des Cavaliers

Le parcours depuis le parking jusqu'à l'entrée ainsi que la file d'attente sont éclairés par l'éclairage public :

- rue des cavaliers
- allée des marelles (allée du parc)

4.3 Contrôle d'accès :

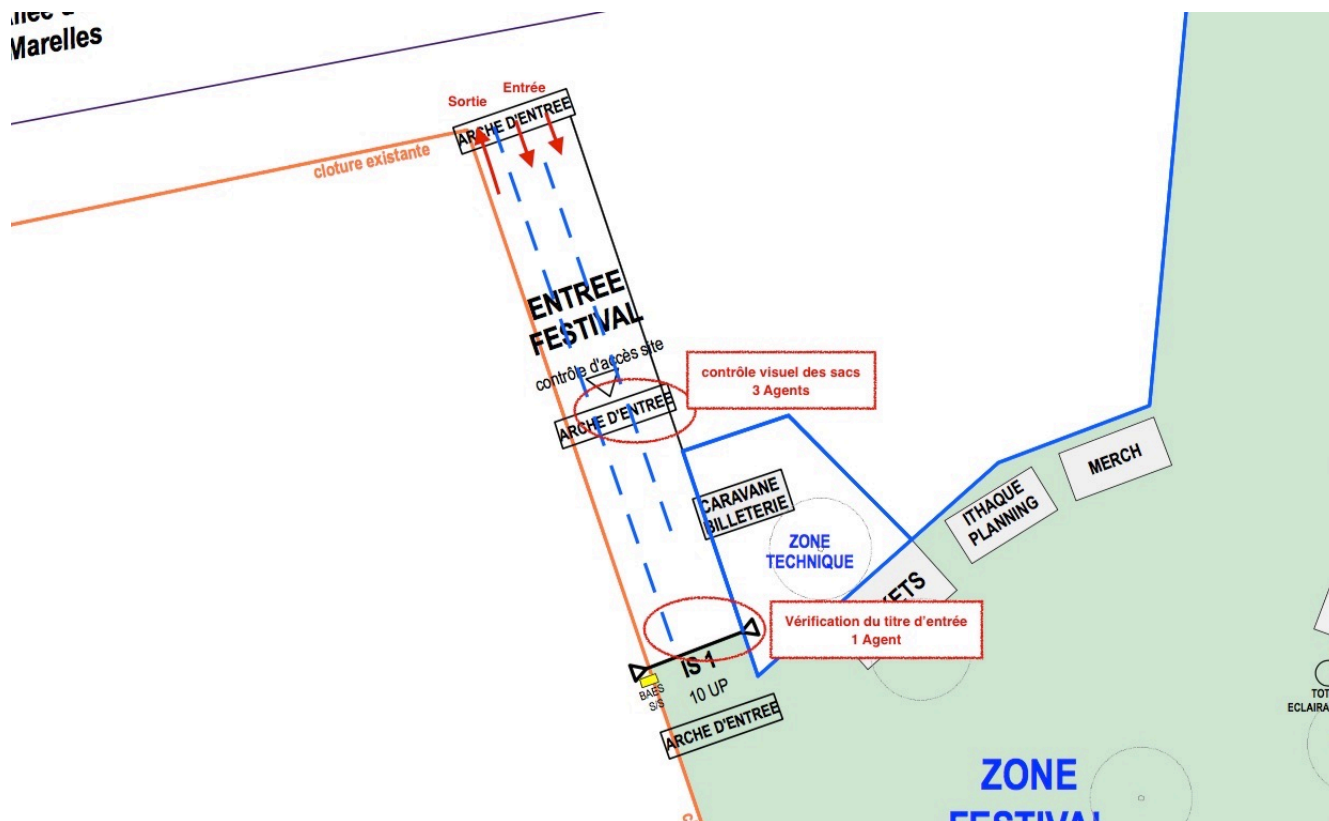
La billetterie permettra un contrôle de l'affluence et le respect de l'effectif réel sur site.

Des agents de sécurité se chargeront de la palpation et de la fouille des sacs.

Ce contrôle sera effectué par des femmes pour les femmes et par des hommes pour les hommes.

Des agents seront également présents à chaque Issue de Secours du site.

Un agent posté au niveau du plot accès secours A contrôlera les accès véhicule au site.



4.4 Le parking

Le parking public de 12000m² situé à côté de l'entrée principale permettra aux automobilistes de garer leur véhicule.

Voir plan p.6

5/ Règlements Applicables

- Articles R 123.1 à R 123.55 du Code de la Construction et de l'Habitation.
- Arrêté du 25 Juin 1980 modifié, dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Arrêté du 5 février 2007 modifié, portant approbation des dispositions particulières du **type L** - Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles, ou à usages multiples.
- Arrêté du 23 janvier 1985 modifié, portant approbation des dispositions particulières du **type CTS** - Chapiteaux, Tentes et Structures.
- Décret n°2015-235 du 2 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie.
- Normes Françaises.

6/ Effectif et classement du Site

(CCH R123-18 - CCH R123-19)

Effectif maximum du site : 3000 personnes

Évaluation haute des personnes de l'Organisation/Artistes/Personnel : 300 personnes

Jauge maximum accueil spectateurs (billetterie et invitations) : 2700 personnes

Classement : ERP PA 1ère Catégorie

Surface Zone Publique Totale : 5440m²

Nombre d'Unités de Passage : 25 UP

Nombre de Dégagements : 4 D

Activité		Effectif		
Détail de l'activité	Type correspondant	Public	Personnel	Total
Activité extérieur	PA	2700	300	3000
Classement	1ère catégorie			

7/ Les Dégagements en Type PA :

Les dégagements :

Le nombre de sorties minimum est fixé à deux pour les établissements ne dépassant pas 500 personnes, à trois de 501 à 3 000 personnes.

Les accès, hormis l'entrée et la sortie, seront maintenus fermés pour des raisons d'exploitation. Des agents de sécurité seront placés en permanence à chacun de ces accès pour assurer l'ouverture en cas d'évacuation du site ou pour l'accueil des secours (barrières de chantier facilement déplaçable).

Calcul des Unités de Passage :

Les sorties de l'établissement donnant accès soit à des voies publiques doivent avoir une largeur calculée sur une base d'une unité de passage pour 300 personnes.

Calcul des Dégagements		Effectif		
Dégagements	Unités de Passage	Public	Personnel	Total
3D pour un effectif entre 500 et 3000pers	10 UP Mode de calcul : 1UP pour 300 pers	2700pers	300pers	3000pers
Dégagements Réalisés				
Dégagements	Unités de Passage			
4D	25 UP			

8/ Mesures d'évacuation :

L'ordre d'évacuation sera donné au chargé de sécurité dans les cas suivants:

- En cas d'injonction de la préfecture
- En cas de dépassement de la vitesse limite de vent indiquée par le propriétaire des chapiteaux sur l'extrait du registre de sécurité.

- en cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public

L'organisateur sera en contact avec un service météo pour le suivi de l'évolution des conditions météorologiques, il transmettra des informations au chargé de sécurité si nécessaire.

Procédure d'évacuation :

Le chargé de sécurité sera en charge de superviser l'évacuation du site et de contrôler que l'établissement soit bien vide.

En cas d'ordre d'évacuation l'agent SSIAP communiquera les consignes aux régisseurs et techniciens responsables de la sonorisation sous les chapiteaux.

Les ordres seront communiqués via des liaisons radio portatives.

L'alerte d'évacuation sera diffusée au public à l'aide de mégaphones à disposition des agents SSIAP.

9/ Les chapiteaux

Trois chapiteaux seront implantés sur le site du festival.

Les chapiteaux seront montés par les monteurs qui délivreront les certificats de bon montage.

(CF les extraits des registres de sécurité)

Une demande d'autorisation d'implantation de CTS a été déposée au service de la police du bâtiment de la ville de Strasbourg.

9.1 Effectif – Classement

Calcul de l'effectif maximal de la structure :

Mode de calcul selon l'article L3 a) de l'Arrêté du 05 février 2007

Manifestation ne disposant ni de sièges ni de bancs : 3 personnes /m2

Chapiteau 1 : 330 m² Soit 990 Personnes

Proposition de Catégorie 2

Chapiteau 2 : 325 m² Soit 975 Personnes

Proposition de Catégorie 2

Chapiteau 3 : 42m² Soit 126 Personnes

Proposition de Catégorie 4

L'effectif du personnel n'est pas comptabilisé dans l'effectif de la zone public étant donné que le public et le personnel auront accès à deux zones distinctes.

Activités					Effectif
Chapiteau	Détail de l'activité	Surface Publique	Type correspondant	Catégorie	Public
1	Concert	330m2	L <i>Article L3a</i> <i>Calcul : 3pers/m2</i> <i>Manifestation sans sièges ni bancs</i>	2ème	990pers
2	Concert	325m2		2ème	975pers
3	Concert	42m2		4ème	126pers

9.2 Construction :

(CTS 7, CTS 8 et CTS 9)

- Le chapiteau de 22m x 30m :
 Numéro d'extrait du registre de sécurité N° C-88-200376
Date de Validité 15.03.2020
 La visite de contrôle et de vérification biennale est programmée par le propriétaire du chapiteau. Le nouvel extrait du registre de sécurité en cour de validité sera tenu à disposition des autorités avant l'ouverture au public.
Extrait du registre de sécurité en annexe.
- Le chapiteau de 19m x 25m :
 Numéro d'extrait du registre de sécurité N° 78.237.2003
 Date de Validité 19.07.2020
Extrait du registre de sécurité en annexe.
- Le chapiteau de 7m60 x 8m20 :
 Numéro d'extrait du registre de sécurité N° C-067- 2018-060
 Date de Validité 06.08.2020
Extrait du registre de sécurité en annexe.

Les attestations de bon montage seront tenues à disposition des autorités administratives compétentes.

Les chapiteaux seront à plus de 8m de toute autre structure ou autre établissement.

Balisage des Encrages :

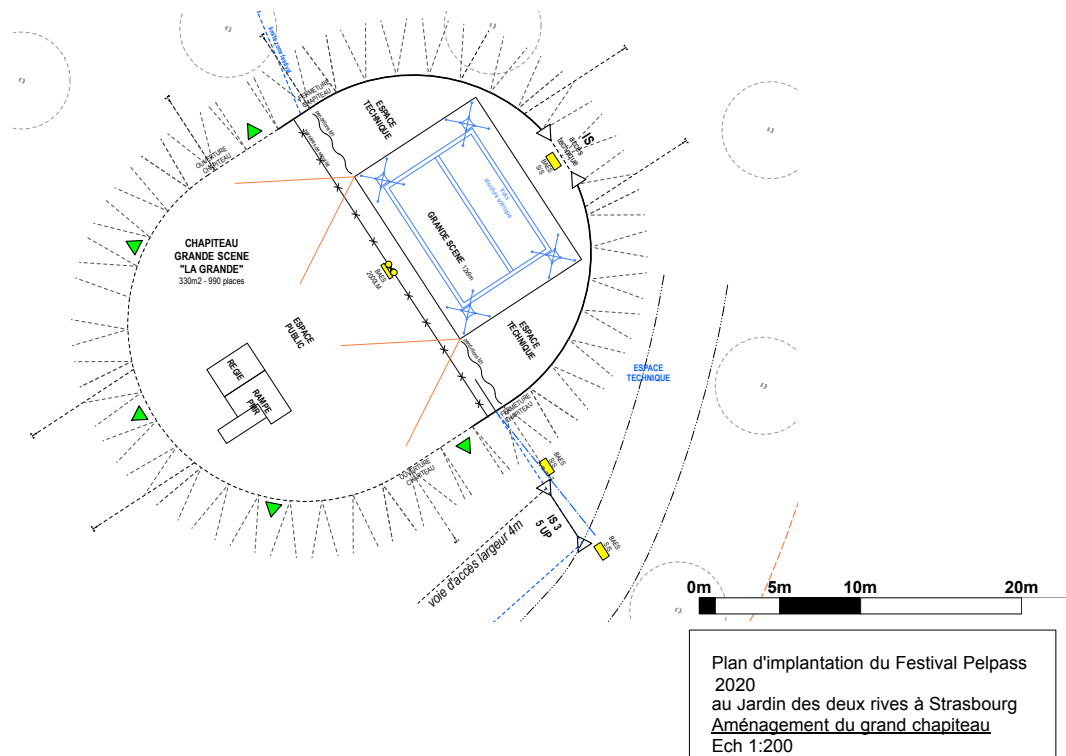
Les pinces et élingues (éléments d'encrages du chapiteau) pouvant représenter des obstacles à la circulation des personnes sont protégés et balisés par des éléments de couleur vive.

Les encrages principaux sont protégés par des barrières Vauban.

9.3 Aménagement des chapiteaux :

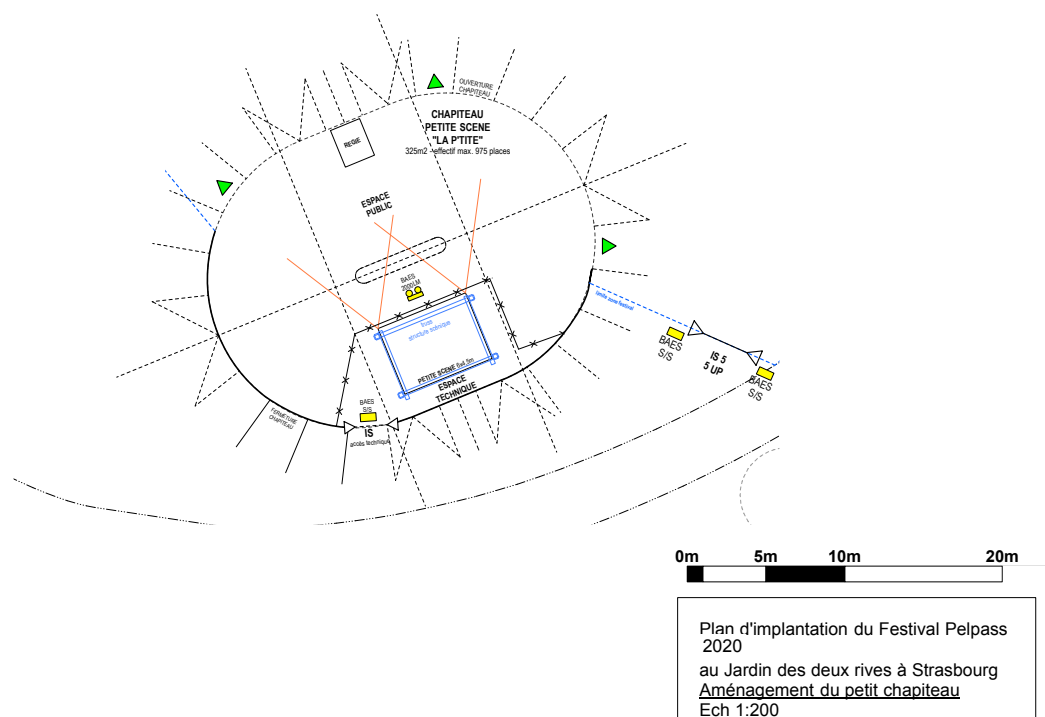
Chapiteau 1 : 22m x 30m - N° C-88-200376

Exploitant : Association 3 petits tours

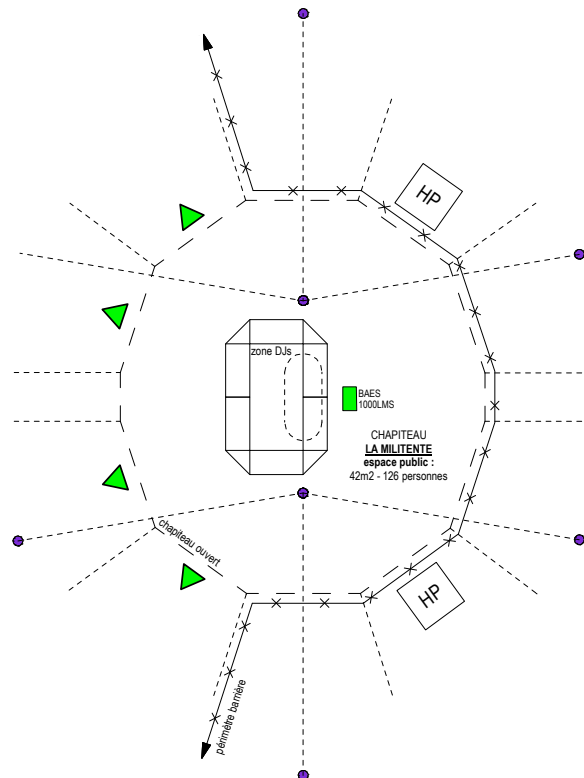


Chapiteau 2 : 19m x 25m - N° 78.237.2003

Exploitant : Association 3 petits tours



Chapiteau 3 : 7m60 x 8m20 - N° C-067- 2018-060
Exploitant : Association ras la coupole



Plan d'implantation du Festival Pelpass 2020
Aménagement de la Militente
Ech 1:100

0m 5m 10m

Les 3 chapiteaux comportent deux espaces scindés par des barrières : une partie technique séparée de la partie publique.

La partie technique est essentiellement un espace scénique. Il comporte un podium, un grill technique ainsi que les différents équipements d'éclairage et de sonorisation. Cette partie communiquera avec l'espace technique de l'enceinte du festival.

9.4 Calcul des dégagements

(CTS 10, CTS 11)

Activité				Calcul des Dégagements	
Chapiteau	Détail de l'activité	Type correspondant	Effectif	Dégagements	Unités de Passage
1	Concert	L <i>Mode de calcul :</i> <i>(CTS 10, CTS 11)</i> Dégagements : 2 Dégagements + 1 Dégagement par tranche de 500pers Unités de Passage 1UP + 1UP par tranche de 100 pers	950	3 D	10 UP
2	Concert		975	3 D	10 UP
3	Concert		150	2 D	3 UP

Pendant l'ouverture au public, les chapiteaux seront ouverts sur leur demi-périmètre.

Ce qui correspond à une ouverture minimum de :
 - 30m pour les chapiteaux 1 et 2
 - 10m pour le chapiteau 3

9.5 Locaux à risques, locaux non accessibles au Public

(CTS 15 et CTS 25)

Les zones techniques (espace scénique) non accessibles au public seront interdites d'accès aux personnes ne faisant pas partie de l'organisation.

Il n'y aura pas de locaux à risques particuliers dans la structure.

Les éventuelles installations techniques aménagées, aux fins de créer des effets spéciaux (lumières, fumées, etc.), seront conformes à l'instruction technique relative à l'utilisation d'installations particulières.

9.6 Sécurité incendie :

Un agent SSIAP1 sera présent sous chacun des trois chapiteaux.

L'agent SSIAP1 effectuera des contrôles avant l'ouverture du site au public ; les agents présents lors des concerts assureront périodiquement des rondes durant la manifestation.

L'agent SSIAP1 aura accès à un mégaphone en cas d'ordre d'évacuation.

10/ Accessibilité

Le site est accessible

- via la route depuis la route du Rhin E25
- via la ligne de Tram D Station Port du Rhin
- via la piste Cyclable

L'accès au site sera indiqué par un fléchage spécifique.

11/ Aménagements extérieurs

Un espace restauration et une buvette seront tenue par l'association Pelpass&Cie.

Pour les espaces de petite restauration : la restauration sera assurée par l'association Pelpass&Cie ainsi que par des prestataires.

Le stockage de combustible utile sera limité et hors d'accès du public.

Dans le cas d'utilisation d'hydrocarbure liquéfié, les dispositions suivantes seront appliquées :

- Seuls les récipients contenant 13 kg de gaz liquéfié au plus seront autorisés.
- Ces bouteilles en service seront toujours hors d'atteinte du public et seront protégées contre les chocs.

Les bouteilles non raccordées, vides ou pleines, seront stockées à l'extérieur de toutes structures et limitées au maximum. Les flexibles seront visitables sur toute leur longueur ; leur date limite d'emploi, marquée sur le tuyau de façon indélébile, sera contrôlée.

Le mobilier :

Les tables et bancs de brasserie seront aménagés dans des zones prévues (hors des dégagements).

Seront interdits tout objets présentant des risques (bouteille en verre, cannette...)

12/ Aménagements PMR

Les différentes dispositions :

- Un toilette aux dimensions PMR
- Un comptoir à hauteur au comptoir de la restauration, de la buvette, au point de vente des tickets.
- Une plateforme surélevée pouvant accueillir les PMR sera installée sous le chapiteau principal.

13/ Électricité

Les branchements électriques temporaires seront réalisés par l'équipe technique de l'organisation, conformément à la norme NFC 15-100.

- Les câbles électriques seront hors de portée du public.
- Des mesures seront prises pour la protection des passages de câble au sol.
- Les coffrets ou armoires électriques seront rendus inaccessibles au public.

Un responsable technique sera présent durant la présence du public.

L'ensemble des installations électriques seront contrôlées par un bureau de contrôle.

14/ Éclairage général :

Éclairage normal :

L'éclairage normal permettra d'assurer un cheminement facile, d'effectuer les manœuvres intéressant la sécurité, ainsi que le balisage en cas d'évacuation du public.

Éclairage de sécurité :

Une installation d'éclairage de sécurité autonome permettra le cheminement sécurisé et d'indiquer les issues de secours en cas de coupure de la source d'alimentation de l'éclairage normal.

Éclairage extérieur - l'accès au site :

Le parcours depuis le parking jusqu'à l'entrée est éclairé par l'éclairage public.

15/ Sanitaires

21 toilettes sèches dont 1 PMR seront à disposition des festivaliers sur le site.

20 toilettes sèches dans la zone public du festival

01 toilette sec dans la zone de camping

La zone technique sera munie de toilettes réservés aux artistes et aux membres de l'organisation.

Un point d'eau potable accessible aux festivaliers sera installé à proximité des toilettes.

Conformément à l'article 17 de l'Arrêté du 07 Septembre 2009 ces toilettes ne généreront aucune nuisance pour le voisinage ni rejet liquide en dehors de la parcelle, ni pollution des eaux superficielles ou souterraines.

Les urines des pissotières seront collectées dans une cuve étanche régulièrement vidée – les fèces dans des réceptacles étanches de façon à éviter tout écoulement et à l'abris des intempéries.

Toutes les matières collectées seront traitées par la société de prestation en charge des toilettes.

16/ Sonorisation – prévention des nuisances sonores

- Sonorisation : conscients de l'impact de notre activité nous avons intégré la proximité des zones résidentielles attenantes au festival comme un préalable aux choix d'aménagement du festival dès l'édition de 2016 :
 - Les axes d'orientation des systèmes de sonorisation des 3 chapiteaux sont volontairement dirigés vers la zone industrielle située à l'ouest du site.
 - Nous mettons en œuvre des systèmes de sonorisation de dernière génération permettant de concentrer l'intensité acoustique dans les zones d'audience c'est à dire sous les chapiteaux.
 - Les trois scènes sont en outre équipées de systèmes de propagation directionnelle des basses fréquences.
- Voisinage : à des fins de médiation nous disposons des courriers et invitations dans les boîtes-aux-lettres des riverains (français et allemands).
- Protection de l'audition : des dispositifs de protection de l'audition (bouchons / casques pour les enfants) seront mis gratuitement à disposition du public.

17/ Moyens de secours

Dispositif Prévisionnel de Secours :

Un dispositif prévisionnel de secours sera mis en place par la croix rouge, il sera composé d'une équipe de 4 secouristes.

(CF la convention avec la croix rouge)

Service de Sécurité Incendie :

1 agent SSIAP1 sera présent sous chacun des trois chapiteaux (soit au total 3 agents SSIAP1).

Moyens d'extinctions :

La défense contre l'incendie sera assurée :

- par des extincteurs portatifs à eau pulvérisée, de 6 litres minimum judicieusement répartis.
- par des extincteurs appropriés aux risques particuliers. Des extincteurs CO2 seront disposés à proximité des coffrets électriques.

Alarme :

1 mégaphone sera à disposition de chaque agents SSIAP.

L'agent SSIAP attaché à la structures sera avisé de l'emplacement de ce mégaphone.

Alerte :

Le site est dépourvu de téléphone urbain, le chargé de sécurité sera en possession de GSM sur 2 réseaux distincts.

18/ Service de sécurité

Un service de sécurité incendie et un service d'ordre sera présent durant la présence du public. Toutes les informations seront centralisées au responsable sécurité via liaison radio.

18 agents de sécurité seront présents au minimum dont trois agents SSIAP1.

Nous avons dimensionné les effectifs pour une billetterie de 1800 entrées soit un rapport d'un agent pour 100 personnes.

Dans tous les cas nous ferons évoluer les effectifs de sécurité en fonction de l'affluence.
(*CF Plan de sécurité , Kbis + Agrément*)

19/ Prévention Alcool et Stupéfiants

L'association Ithaque sera présente et tiendra un stand de prévention sur les risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants.

La présence d'un camping ainsi que la solution d'hébergement de l'auberge de jeunesse permettront aux festivaliers de dormir sur place.

20/ Stockage et enlèvement des déchets

Une société de gestion des déchets fournira une benne à ordures de 20m³.

La benne sera collectée par la société à l'issue du festival.

Nettoyage et entretien :

Une équipe assurera le nettoyage quotidien afin de débarrasser les locaux des déchets de toute nature.

Les déchets et débris provenant du nettoyage et du balayage seront enlevés chaque jour et transportés hors de l'établissement.

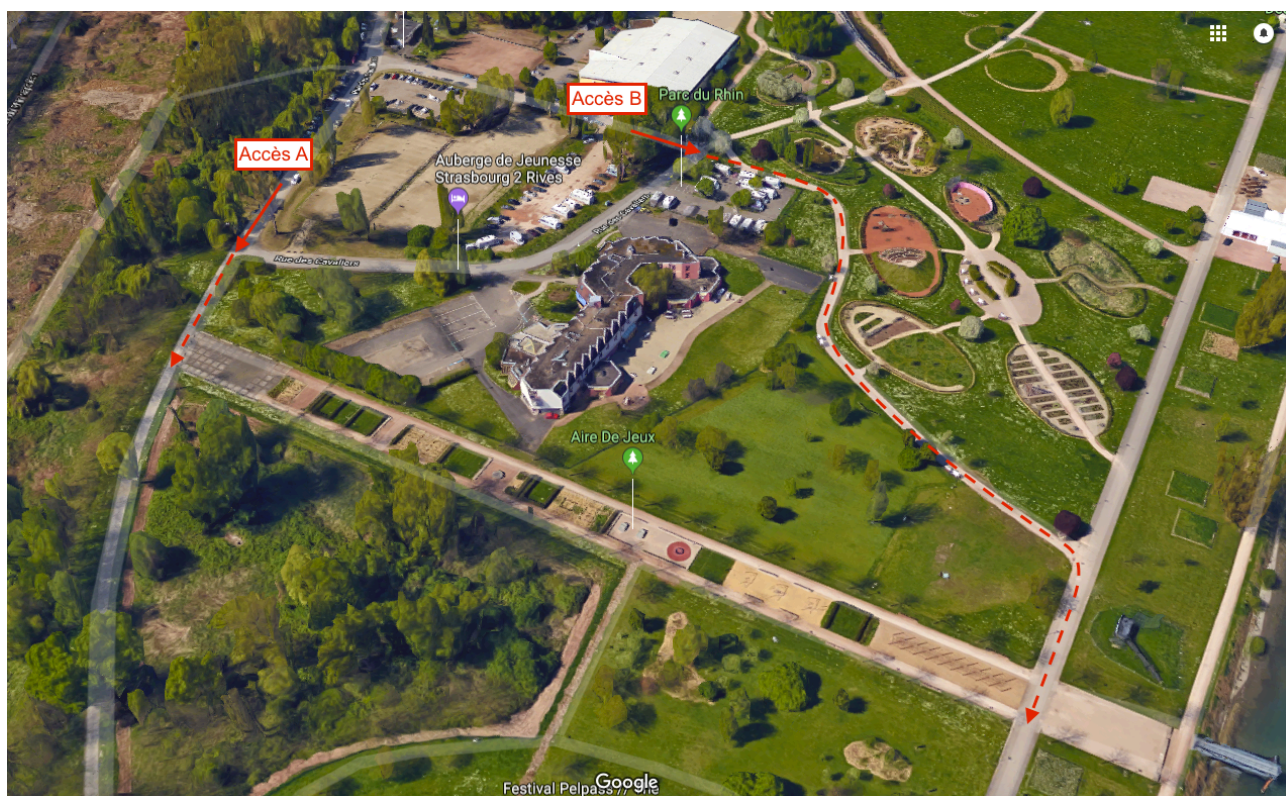
21/ Accès des secours et distance du réseau (CTS 5)

Seule la rue des Cavaliers est d'une largeur de 7m.

Le cheminement à l'intérieur du parc du jardin des deux rives s'effectue sur des chemins d'une largeur de 3m.

Un agent de sécurité en liaison radio avec le responsable sécurité sera posté devant l'accès secours A pendant les heures d'ouverture au public.

Un second agent en liaison radio sera posté à l'auberge de jeunesse à proximité de l'accès de secours B pendant les heures d'ouverture au public.



Accès A



Accès B



Distance du réseau :

Une bouche d'incendie se trouve à environ 150m du chapiteau principal.

Cette bouche est située en-dehors de la chaussée, elle ne gêne pas la circulation des engins.



Photo de la bouche d'incendie

22/ Accès au parc du jardin des deux rives

Le parc du jardin des deux rives, parc urbain de la ville de Strasbourg ouvert au public durant le festival constitue une enceinte close accessible aux piétons et cyclistes.

Le parc accueille le site du Festival dans la partie sud du parc. La partie non occupée par le site du festival reste ouverte au public.

Le parc est bordé par le Rhin côté Est, et par une clôture sur l'intégralité du périmètre restant.

Dans le cadre de notre activité deux accès seront empruntés :

- L'accès A. Le plot de l'accès A, accès public et secours, est filtré par un agent en possession des clés qui donnera accès aux véhicules autorisés.
- L'accès B. Accès secours auxiliaire, la grille restera fermée durant l'exploitation. Un second agent posté à l'auberge de jeunesse attenante sera en possession des clés.

Les autres accès au parc sont protégés par leurs dispositifs sélectif et seront des accès piétons et cycliste au parc.

Voici les différents accès :

Accès A : accès public Festival
et accès secours Festival



Accès B : accès secours Festival
(fermé – gestion ouverture par l'agent de
l'auberge)



Accès C : accès piéton et cycliste



Accès D : accès piéton et cycliste +
Véhicules service espaces verts



Accès E : accès piéton
(débouche sur un escalier)



Accès F : accès piéton et cycliste



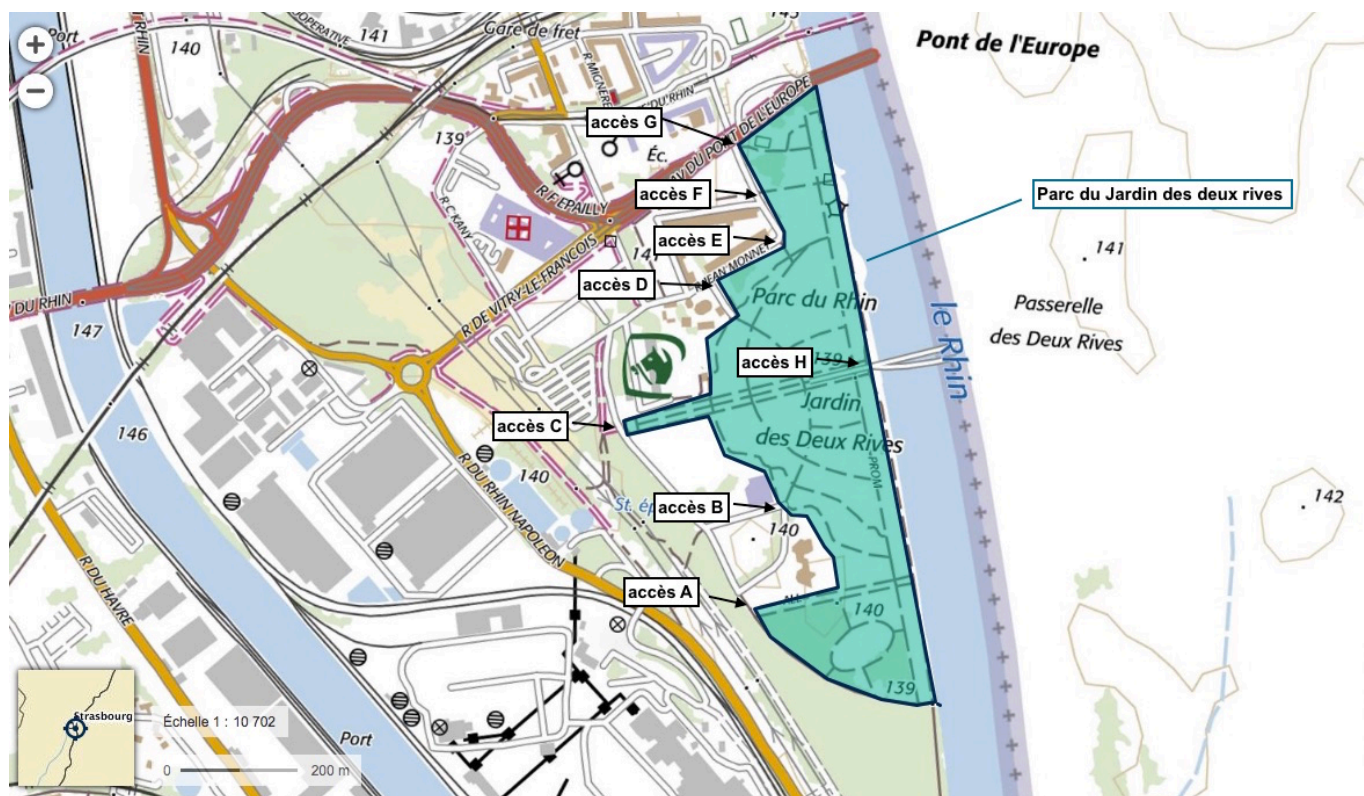
Accès G : accès piéton et cycliste



Accès H : Accès passerelle Franco-Allemande
accès piéton et cycliste



Plan de situation des Accès

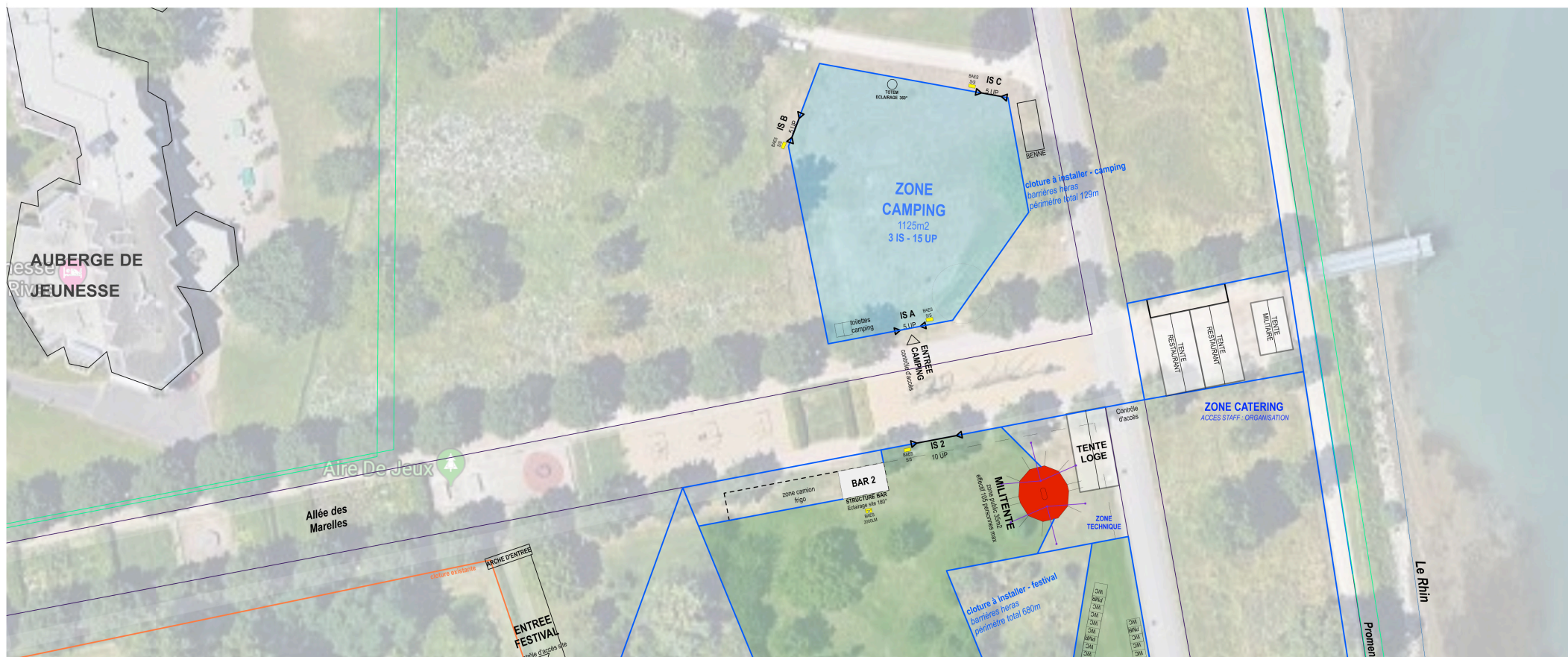




Site Festival

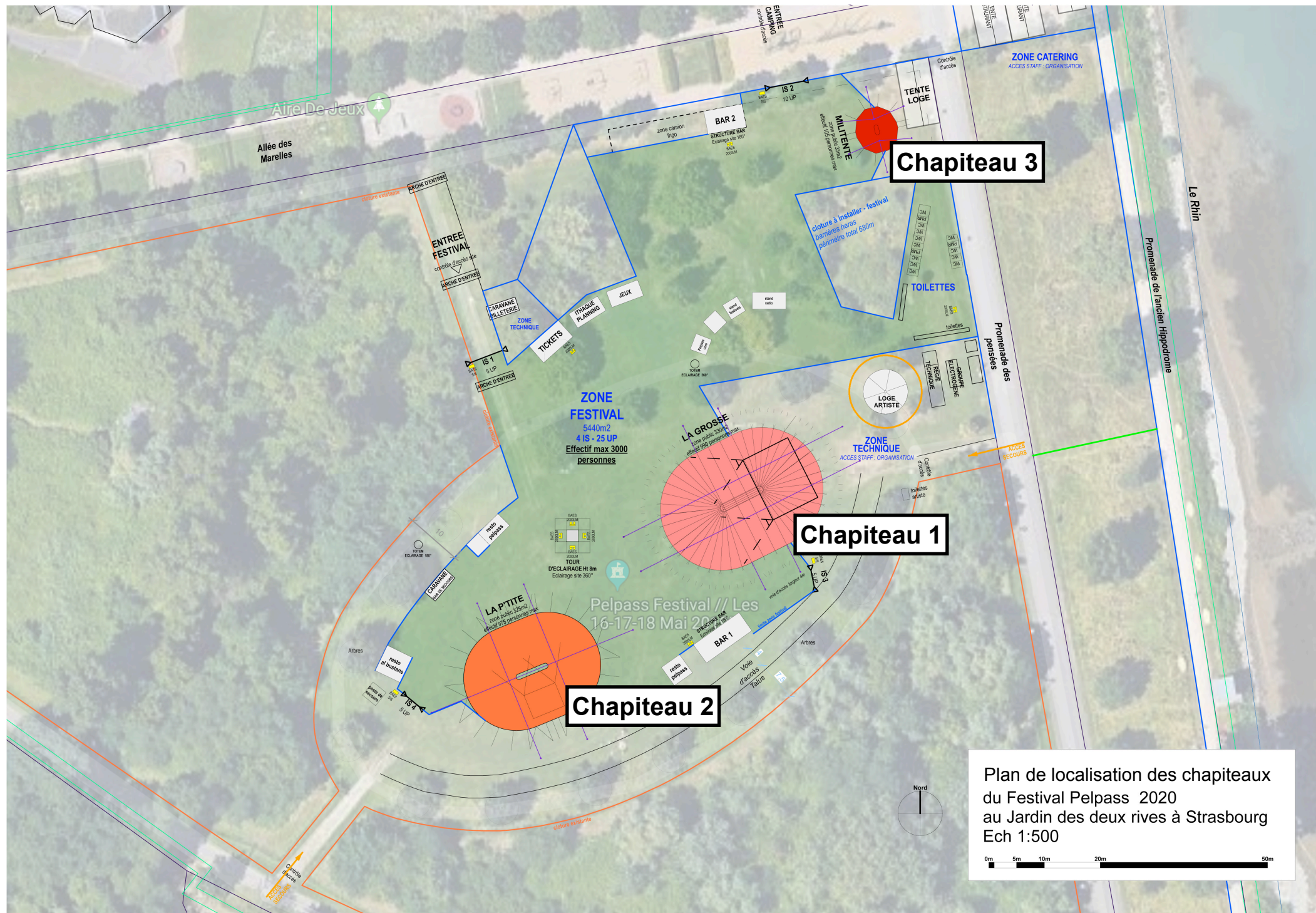


Plan d'implantation
du Festival Pelpass 2020
au Jardin des deux rives à Strasbourg
Ech 1:500



Plan d'implantation
du Festival Pelpass 2020 - CAMPING
au Jardin des deux rives à Strasbourg
Ech 1:500

0m 5m 10m 20m 50m



Numéro d'identification

88-76

C-88-2003-76

du : 25/09/2003

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité 08/08/2005 NEUFCHATEAU

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	16/03/2018	15/03/2020	JACQUES VION
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Ventilation				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre...

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

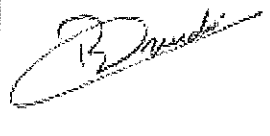
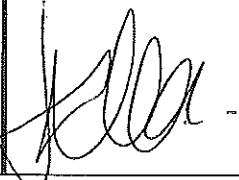
« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL : l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE	
Nom :	Le Pass & Co
Représenté par :	BRUXER Jeanne - Présidente
Adresse :	10 rue du Houwald
Code postal :	67000
Ville :	STRASBOURG
Dates de la manifestation :	24, 25 et 26 mai 2018
Lieu de la manifestation :	Jardin des deux rives - Strasbourg
Activités prévues :	Manifestation culturelle
Effectif théorique en fonction de l'activité prévue :	990 personnes sous le chapiteau

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	TRINCHE	JACQUES VION		BRUXER
Date	16/03/2018	16/03/2018		6/04/2018
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

165 ch Chevalier le Bernica

97435 SAINT GILLES LES HAUTS

02.62.22.57.36 06.92.44.00.89

**BUREAU DE VÉRIFICATION
DES CHAPITEAUX
TENTES ET STRUCTURES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE SÉCURITÉ N°78.237.2003**



Manoir du Laurier
59660 MERVILLE
mervil@wanadoo.fr
Tél : 03 28 48 39 39
Fax : 03 28 49 67 62

VIGNETTES : 78.237.2003

19/07/2020

VALIDITÉ :

ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ LE : 07/11/2003

PAR LA PRÉFECTURE : YVELINES

ÉVACUATION DE L'ÉTABLISSEMENT

VENT : 100 Km / h NEIGE : 4 cm

PROPRIÉTAIRE : ASSOCIATION 3 PETITS TOURS

Tél : 06.64.44.76.12

ADRESSE : MAIRIE DE BRUNCAN

Fax :

VILLE : 31510 SAUVETERRE DE COMMINGES

les3petitstours@hotmail.fr

caractéristiques de l'établissement

TYPE : CHAPITEAU

COLORIS : ROUGE ET JAUNE

SURFACE MAXI : **19 X 25 = 475 M²**

CLASSEMENT AU FEU :

FABRICANT : MIOTTI/CMF

M2

PROCÈS VERBAL N° 992431L

DÉLIVRÉ LE : 05/07/1999

PAR : ITF

CONTRÔLES

ORGANISME :

DATE :

VALABLE JUSQUE :

- STRUCTURE :
- (1) - INSTAL. ELEC :
- (2) - GRADINS :
- (2) - CHAUFFAGE :
- (2) - EXTINCTEURS :

B.V.C.T.S.

19/07/2018

19/07/2020

(1) - Très important : l'installation électrique reste sous la responsabilité du propriétaire qui peut faire appel à une autre entreprise, mais dans tous les cas un organisme agréé doit y avoir apposé une vignette.

(2) - Cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, il y a lieu de vérifier la présence des vignettes respectives en cours de validité.

PARTIE à REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR :

NOM : RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

ACTIVITÉ(S) PRÉVUES :

EFFECTIF DU PUBLIC RECU :



Le Président Directeur Général
J. MERVIL

LE PROPRIÉTAIRE

garantit que l'établissement est maintenu en bon état et n'a subi aucune modification depuis les derniers contrôles.

L'ORGANISATEUR

devra déposer le présent extrait ainsi que plan d'implantation et d'aménagement à la mairie concernée en vue de l'obtention de l'autorisation d'ouverture. (art. : CTS 31) au minimum 1 mois avant la date d'ouverture au public

Vitesse de vent > **100** km/h

Epaisseur de neige > **4** cm

Bureau centralisateur

Numéro d'identification

C-067-2018-060

du : **07/08/2018**

Etabli par la préfecture de

67

Bas rhin

Valable jusqu'au

06/08/2020

PROPRIETAIRE

**RAS LA KOUPOLE
VILLEVALEIX**

Resp: **Van Cortenbosch Arnaud**

23190

Tel:

Fax:

Mob: **07 77 07 70 60**

raslakoupole@gmail.com

Type **CHAPITEAU**

Modèle **RAS LA KOUPOLE D 12**

Fabricant **RAS LA KOUPOLE**

Coloris initial Toit **ROUGE**

Tour **ROUGE**

Le CTS peut recevoir > 300p

☐ Oui

☒ Non

O. agréé

Installations électriques propres

☐ Oui

☒ Non

O. agréé

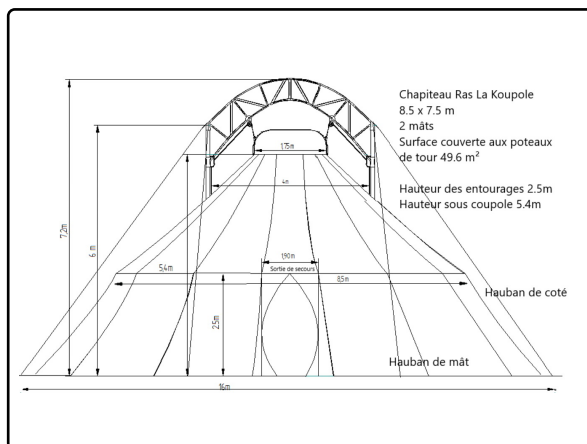
	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T	P107800-DE/1	M2	27/05/2013	LNE	DICKSON ST CLAIR	DIVERS
O	16-00741-L	M2	26/04/2016	IFTH	DICKSON SAINT CLAIR	DIVERS
I						
L						
E						
S						



MONTAGE

Schéma type
de configuration

Photo non
contractuelle de l'
installation



QUANTITATIF			PINCES			HAUBANS	
Nb	H.	?	Nb	H.	?	Arrachement	Résistance
MATS						daN	daN
Poteaux de tour						daN	daN
GRADINS			Type NEANT				
Nb places			Vérificateur				
Nb rangées			N° rapport			Du	



Dans le cas où un plancher serait liaisonné mécaniquement à la structure du CTS et mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher pourrait être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol.
Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	07/08/2018	06/08/2020	BRUNO TRINCHE
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Gradins				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre...

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE

Nom :

Représenté par :

Adresse :

Code postal : Ville :

Dates de la manifestation : -

Lieu de la manifestation : -

Activités prévues : -

Effectif théorique en fonction de l'activité prévue : -

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	TRINCHE	BRUNO TRINCHE		
Date	07/08/2018	07/08/2018		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

165 ch Chevalier le Bernica

97435 SAINT GILLES LES HAUTS

02.62.22.57.36 06.92.44.00.89

Verso CNI Chargé de Sécurité



Recto CNI Chargé de sécurité



COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE EST

Extrait individuel de la décision
n°CAR-E1-2017-05-05-A-00049597
portant délivrance d'une carte professionnelle

Monsieur Islam JERJIR
10, rue de Marlenheim
67000 STRASBOURG

La Commission locale d'agrément et de contrôle Est,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 15/03/2017, par Monsieur Islam JERJIR, né(e) le 03/09/1990 à STRASBOURG - 67, en vue d'obtenir une carte professionnelle ;

Considérant qu'il ressort de l'instruction du dossier que le demandeur justifie de son aptitude professionnelle ;

Considérant qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation à une peine correctionnelle ou à une peine criminelle, inscrite au bulletin n° 2 de son casier judiciaire, pour des motifs incompatibles avec l'exercice des fonctions considérées ; qu'en outre, il ressort de l'enquête administrative que le demandeur n'a pas manifesté un comportement ou commis des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat et incompatibles avec l'exercice d'activités privées de sécurité ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une carte professionnelle comportant le numéro **CAR-067-2022-05-05-20170131955** est délivrée à Monsieur Islam JERJIR, né(e) le 03/09/1990 à STRASBOURG - 67.

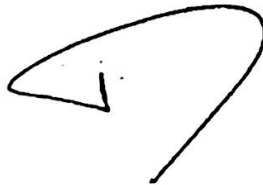
Article 2 : Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance humaine ou électronique

Article 3 : La présente carte professionnelle est valable 5 ans, du 05/05/2017 au 05/05/2022.

Fait à Metz, le 05/05/2017

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Est
Le Président



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 20 février 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	818 300 154 R.C.S. Strasbourg
<i>Date d'immatriculation</i>	22/02/2016
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PRESTIGE SECURITE
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée à associé unique
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	14B rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 21/02/2115
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2016

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	LMAIMOUNI Anas
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 03/07/1989 à Strasbourg (67)
<i>Nationalité</i>	FRANCAISE
<i>Domicile personnel</i>	9 rue Ambroise Paré 67200 Strasbourg

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	14B rue du Maréchal Lefebvre 67100 Strasbourg
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Surveillance gardiennage sécurité.
<i>Date de commencement d'activité</i>	04/02/2016
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

COMMISSION LOCALE D'AGRÉMENT ET DE CONTRÔLE EST

Extrait individuel de la décision
n°AUT-E1-2017-06-26-A-00068971
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

PRESTIGE SECURITE
A l'attention du dirigeant
14B, Rue du Maréchal Lefebvre
67100 STRASBOURG

La Commission locale d'agrément et de contrôle Est,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;

~~Vu la demande présentée le 21/06/2017, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement PRESTIGE SECURITE sis 14B, Rue du Maréchal Lefebvre 67100 STRASBOURG.~~

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro **AUT-067-2116-06-26-20170534702** est délivrée à PRESTIGE SECURITE, sis 14B, Rue du Maréchal Lefebvre, 67100 STRASBOURG et de numéro SIRET ou autre référence 81830015400031.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Metz, le 26/06/2017

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Est
Le Président

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière – 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.





ASSOCIATION PELPASS

10 Rue du Howald
67000 STRASBOURG

SITE CONCERNE :
FESTIVAL PELPASS

PRESTATION : MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ

Festival Pelpass du Jeudi 21/05/2020 au Samedi 23/05/2020

Désignation	Qté	Prix Unité HT	Prix Total HT	C N A P S
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 14:00 à 02:00. 1 Agent - LE JEUDI - Total : 12.00 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	2.00	25.300	50.600	(1) +
Heures "Jour Férié de JOUR"	7.00	46.000	322.000	(1) +
Heures "Jour Férié de NUIT"	3.00	50.600	151.800	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 20:00 à 02:00. 2 Agents - LE JEUDI - Total : 12.00 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	4.00	25.300	101.200	(1) +
Heures "Jour Férié de JOUR"	2.00	46.000	92.000	(1) +
Heures "Jour Férié de NUIT"	6.00	50.600	303.600	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 20:00 à 02:00. 1 Agent - LE JEUDI - Total : 6.00 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	2.00	26.400	52.800	(1)
Heures "Jour Férié de JOUR"	1.00	48.000	48.000	(1)
Heures "Jour Férié de NUIT"	3.00	52.800	158.400	(1)
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 21:30 à 02:00. 1 Agent - LE JEUDI - Total : 4.50 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	2.00	25.300	50.600	(1) +
Heures "Jour Férié de NUIT"	2.50	50.600	126.500	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 16:30 à 02:00. 11 Agents - LE JEUDI - Total : 102.30 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	22.00	25.300	556.600	(1) +
Heures "Jour Férié de JOUR"	49.50	46.000	2 277.000	(1) +
Heures "Jour Férié de NUIT"	33.00	50.600	1 669.800	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 21/05/2020 au 22/05/2020, de 16:30 à 02:00. 2 Agents - LE JEUDI - Total : 19.00 heures				
Heures "Jour ouvré de NUIT"	4.00	26.400	105.600	(1)
Heures "Jour Férié de JOUR"	9.00	48.000	432.000	(1)
Heures "Jour Férié de NUIT"	6.00	52.800	316.800	(1)
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 14:00 à 03:00. 1 Agent - LE VENDREDI - Total : 13.00 heures				
Heures "Jour ouvré de JOUR"	7.00	23.000	161.000	(1) +
Heures "Jour ouvré de NUIT"	6.00	25.300	151.800	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 17:30 à 03:00. 11 Agents - LE VENDREDI - Total : 104.50 heures				
Heures "Jour ouvré de JOUR"	38.50	23.000	885.500	(1) +
Heures "Jour ouvré de NUIT"	66.00	25.300	1 669.800	(1) +
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 17:30 à 03:00. 2 Agents - LE VENDREDI - Total : 19.00 heures				
Heures "Jour ouvré de JOUR"	7.00	24.000	168.000	(1)
Heures "Jour ouvré de NUIT"	12.00	26.400	316.800	(1)
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 20:00 à 03:00. 2 Agents - LE VENDREDI - Total : 14.00 heures				

PRESTIGE SECURITE - 14B RUE DU MARÉCHAL LEFEBVRE - 67100 - STRASBOURG - Tél : 0369327377 - Fax : 00.00.00.00.00

L au capital de 20000 € - RCS STRASBOURG TI 818300154 - APE 8010Z - SIREN : 818 300 154 ; N° TVA intracommunautaire : FR 30 818300154 - Autorisation d'exercer : AUT-067-2116-06-26-2017053470

8 : L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.



ASSOCIATION PELPASS

10 Rue du Howald
67000 STRASBOURG

SITE CONCERNE :
FESTIVAL PELPASS

Désignation	Qté	Prix Unité HT	Prix Total HT	TVA	CNAPS
Heures "Jour ouvré de JOUR"	2.00	23.000	46.000	(1)	+
Heures "Jour ouvré de NUIT"	12.00	25.300	303.600	(1)	+
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 20:00 à 03:00. 1 Agent - LE VENDREDI - Total : 7.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	1.00	24.000	24.000	(1)	
Heures "Jour ouvré de NUIT"	6.00	26.400	158.400	(1)	
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 22/05/2020 au 23/05/2020, de 21:30 à 03:00. 2 Agents - LE VENDREDI - Total : 11.00 heures					
Heures "Jour ouvré de NUIT"	11.00	25.300	278.300	(1)	+
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 14:00 à 03:00. 1 Agent - LE SAMEDI - Total : 13.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	7.00	23.000	161.000	(1)	+
Heures "Jour ouvré de NUIT"	3.00	25.300	75.900	(1)	+
Heures "Dimanche de NUIT"	3.00	27.600	82.800	(1)	+
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 16:00 à 03:00. 11 Agents - LE SAMEDI - Total : 121.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	55.00	23.000	1 265.000	(1)	+
Heures "Jour ouvré de NUIT"	33.00	25.300	834.900	(1)	+
Heures "Dimanche de NUIT"	33.00	27.600	910.800	(1)	+
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 16:00 à 03:00. 2 Agents - LE SAMEDI - Total : 22.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	10.00	24.000	240.000	(1)	
Heures "Jour ouvré de NUIT"	6.00	26.400	158.400	(1)	
Heures "Dimanche de NUIT"	6.00	28.800	172.800	(1)	
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 18:00 à 03:00. 2 Agents - LE SAMEDI - Total : 18.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	6.00	23.000	138.000	(1)	+
Heures "Jour ouvré de NUIT"	6.00	25.300	151.800	(1)	+
Heures "Dimanche de NUIT"	6.00	27.600	165.600	(1)	+
AGENT DE SÉCURITÉ INCENDIE - SSIAP 1 - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 18:00 à 03:00. 1 Agent - LE SAMEDI - Total : 9.00 heures					
Heures "Jour ouvré de JOUR"	3.00	24.000	72.000	(1)	
Heures "Jour ouvré de NUIT"	3.00	26.400	79.200	(1)	
Heures "Dimanche de NUIT"	3.00	28.800	86.400	(1)	
AGENT DE SÉCURITÉ - AGENT DE SÉCURITÉ - Du 23/05/2020 au 24/05/2020, de 21:30 à 03:00. 2 Agents - LE SAMEDI - Total : 11.00 heures					
Heures "Jour ouvré de NUIT"	5.00	25.300	126.500	(1)	+
Heures "Dimanche de NUIT"	6.00	27.600	165.600	(1)	+
TOTAL : 520.30 Heures					

PRESTIGE SECURITE - 14B RUE DU MARÉCHAL LEFEBVRE - 67100 - STRASBOURG - Tél : 0369327377 - Fax : 00.00.00.00.00

L au capital de 20000 € - RCS STRASBOURG TI 818300154 - APE 8010Z - SIREN : 818 300 154 ; N° TVA intracommunautaire : FR 30 818300154 - Autorisation d'exercer : AUT-067-2116-06-26-2017053470

8 : L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

**ASSOCIATION PELPASS**

10 Rue du Howald
67000 STRASBOURG

SITE CONCERNE :
FESTIVAL PELPASS

Désignation	Qté	Prix Unité HT	Prix Total HT	TVA	CNAPS
Total NET.HT :15 865.20 € Montant Taxe CNAPS Code (+) Taux 0.40 % sur un sous-total NET de : 13 275.60.....53.10 € Montant TVA Code (1) Taux 20.00 % sur un sous-total NET de : 15 918.303 183.66 € Total T.T.C net19 101.96 € Ou la somme de dix neuf mille cent un Euros et quatre vingt seize Cents					
Mode de règlement prévu : à réception de facture				N/réf :DEFAULT/201912008	

PRESTIGE SECURITE - 14B RUE DU MARÉCHAL LEFEBVRE - 67100 - STRASBOURG - Tél : 0369327377 - Fax : 00.00.00.00.00

L au capital de 20000 € - RCS STRASBOURG TI 818300154 - APE 8010Z - SIREN : 818 300 154 ; N° TVA intracommunautaire : FR 30 818300154 - Autorisation d'exercer : AUT-067-2116-06-2017053470

8 : L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics.

**MAIF**

4, rond point de la Nation

Lun-Ven : 9h30(Lun : 9h,Jeu : 10h30)-12h30 / 14h(Mar : 15h30)-17h30

09 78 97 98 99

MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort Cedex 9

05 49 26 59 94 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

Sociétaire n° : 3570710 A

PELPASS ET COMPAGNIE
10 RUE HOHWALD
67000 STRASBOURG**ATTESTATION D'ASSURANCE**
Risques Autres Que Véhicule A Moteur☐ **Risques liés à la location ou à l'occupation de l'immeuble** à titre temporaire du XX au XX, situé :Garanties

- **Responsabilité civile - Défense** des risques locatifs ou d'occupant, **Recours des voisins et des tiers**, à concurrence de 125 000 000 €/sinistre

☐ **Risques liés à la propriété de l'immeuble** situé :Garanties

- **Responsabilité civile - Défense**
 - Risque de propriétaire, recours voisins et tiers à concurrence de 125 000 000 €/sinistre
- **Dommages aux biens assurés** à hauteur de la surface déclarée par la collectivité
 - Vétusté supérieur à 1/3..... Valeur de reconstruction vétusté déduite
 - Vétusté inférieure ou égale à 1/3..... Valeur de reconstruction

☒ **Risques liés à l'organisation du Pelpass festival**, du 21/05/20 au 23/05/20 se déroulant :
jardin des deux rives à Strasbourg.Garanties

- **Responsabilité civile - Défense**
 - Dommages corporels..... 30 000 000 €/sinistre
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs..... 15 000 000 €/sinistre
 - La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à..... 30 000 000 €/sinistre
 - Dommages immatériels non consécutifs..... 50 000 €/sinistre
 - Intoxication alimentaire..... 5 000 000 €/année d'assurance

☐ **Risques liés à la location ou à l'emprunt de matériels** à titre temporaire du XX au XX, ci-après désigné(s) :Garanties

- **Responsabilité civile - Défense**
 - Dommages corporels..... 30 000 000 €/sinistre
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs..... 15 000 000 €/sinistre
 - La garantie est toutefois limitée, tous dommages confondus à..... 30 000 000 €/sinistre
 - Dommages immatériels non consécutifs..... 50 000 €/sinistre
- **Dommages aux biens assurés**
 - meubles meublants dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3..... valeur de remplacement
 - meubles meublants dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3..... valeur de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale
 - autres biens dont bateaux avec et sans moteur..... valeur vénale
 - vol d'objets dans (ou sur) un véhicule ou un bateau..... 4 600 €/ sinistre

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Dijon, le 03/03/2020

Directeur Général MAIF : Pascal DEMURGER

OURY Christian

Directeur Local de l'Urgence et du secourisme

Unité Locale de Strasbourg

30 rue Schweighaeuser – 67000 STRASBOURG

Tél : 06 82 24 05 07

Email : christian.oury@croix-rouge.fr

croix-rouge française



vendredi 6 mars 2020

Objet : **DEVIS**

Réf. DPS – 210520

Nous vous prions de trouver ci-dessous notre devis :

Manifestation : PELPASS Festival

Lieu : Jardin des 2 rives 67000 Strasbourg

Date : 21 / 22 / 23 mai 2020

1 Dispositif Prévisionnel de Secours par jours

1695 €

4 secouristes + 1 stagiaire + 1 VPSP

Remise à titre exceptionnelle

677 €

Total

1018 €

Les repas et boissons des secouristes restant à votre charge.

Le cas échéant, une indemnité forfaitaire de 18 € par personne est à rajouter au tarif indiqué ci-dessus.

Adresse de facturation ; Pelpass & Cie
10, rue du Hohwald,
67000 Strasbourg

Date, votre signature

Avec mention manuscrite « Bon pour accord »

06/03/2020

Bon pour accord

ASSO PELPASS ET CIE
10 RUE DU HÖHWALD
67000 STRASBOURG
5304718380000-APE9001Z

Christian OURY
Directeur local de l'urgence
et du secourisme de Strasbourg

